

NOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESE

OBJET : Attribution d'une subvention à la Mission d'Insertion des Jeunes (MIJ) pour un programme d'insertion sociale et professionnelle à destination des jeunes en difficulté et signature de la convention correspondante

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

La Ville de Nouméa soutient dans le cadre de sa politique de prévention et de lutte contre les exclusions, les associations œuvrant pour l'insertion sociale, professionnelle ou économique des populations en difficulté. Certains dispositifs et actions mises en place sont financés sur des crédits du Contrat d'Agglomération 2017-2021 et d'autres sur des crédits de droit commun.

Dans cette perspective, il est proposé pour l'année 2018, l'attribution d'une subvention d'un montant global de 38.000.000 F/CFP sur des crédits de droit commun, à la Mission d'Insertion des Jeunes de la province Sud (MIJ) pour soutenir financièrement le déploiement de l'Information Jeunesse auprès des publics jeunes fréquentant les Maisons Municipales de Quartier et Espaces Assimilés, de favoriser l'entrée en parcours d'accompagnement des jeunes fréquentant les Maisons Municipales de Quartier et Espaces Assimilés, de poursuivre les temps individuels d'accompagnement pour les jeunes en parcours d'insertion dans les quartiers de la Ville et de mettre en place un accueil spécifique dans ses locaux du Centre-Ville pour les jeunes en insertion orientés et suivis par les éducateurs de rue, en dehors de ceux dirigés vers le parcours «PREV».

Cette contribution permettra également la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle en 2018 du parcours «PREV», initié en 2017, qui permet, au travers d'un accompagnement spécifique des jeunes suivis et orientés par les éducateurs de rue entre 30 et 50 par an, issus des chantiers d'insertion du Service Vie des Quartiers (SVQ) qui, faute de formation suffisante ne sont pas éligibles au parcours «SEB» et ainsi éviter qu'ils ne se retrouvent pour la plupart d'entre eux de nouveau dans la rue, sans objectif de placement.

Au vu de ces éléments et des besoins identifiés auprès des usagers, il est proposé de soutenir les actions d'insertion opérées par la MIJ au sein du dispositif «Insertion-Ville de Nouméa» et de renforcer l'aide de la Ville en la matière à titre expérimental.

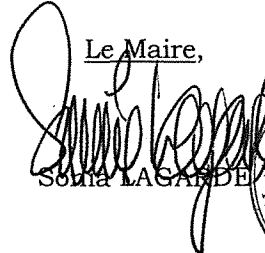
L'ensemble de ces dispositions fait l'objet d'une convention.

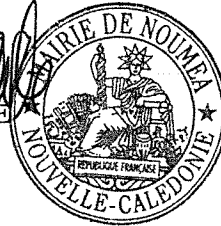
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention à la MIJ d'un montant de 38.000.000 F/CFP, et d'habiliter le Maire à signer avec l'association la convention correspondante.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 mars 2018

Le Maire,

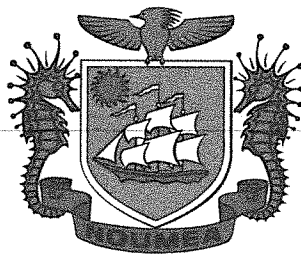

SONIA LAGARDE



**DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE ET
D'ACTIONS SOCIO-EDUCATIVES – SUBVENTION PROPOSEE**

Prévision budget 2018 : 38 000 000
 Prévision d'attribution BP 2018
 du service : 38 000 000
 Disponible après prévision
 d'attribution BP 2018 : 0

LIBELLE	OBJET DE LA SUBVENTION	ANNEE CREATION	MONTANT TOTAL PROJET 2018	MONTANT PERCU EN 2017	MONTANT SOLLICITE 2018	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS
MISSION D'INSERTION DES JEUNES (MIJ) Directrice : Marie-Madeleine LEQUATRE	Aide au fonctionnement de la structure implantée au centre-ville, à la tenue de permanences dans les Maisons Municipales de Quartier et Espaces Assimilés ainsi qu'à la mise en œuvre du parcours "PREV"	1990	41 800 000 F	38 000 000 F	38 800 000 F	Etat : 25 000 000 F Gouvernement : 5 000 000 F Province Sud : 355 000 000 F Province Nord : 3 000 000 F Autres communes : 30 000 000 F Recettes propres : 20 000 000 F	Cette subvention servira à financer : - des activités au centre-ville - des actions décentralisées dans les quartiers - la poursuite du dispositif "PREV" - la mise en place d'un accueil spécifique au Centre-Ville pour les jeunes orientés et suivis par les éducateurs de rue - le déploiement de l'information jeunesse au sein des Maisons Municipales de Quartiers et Espaces Assimilés. 2017 fréquentation globale: -accueillis 13 226 jeunes - accompagnés 4660, -Permanences décentralisées: 8 Maisons municipales de quartier et Espaces assimilés. - 45 permanences à Saint-Quentin (85 personnes reçues) - 45 à Rivière-Salée (153 personnes reçues) - 45 à Tindu (81 personnes reçues) -4 à l'Espace Socio-Culturel de Kaméré (septembre 2016) (1 personne reçue) -45 à Tuband, et 5 à l'Espace Aérodrome (Juillet 2016) (11 personnes reçues). - 45 à Magenta (85 personnes reçues) - 45 Espace Montravel (90 personnes reçues) - 45 Vallée du Tir (77 personnes reçues)	38 000 000 F
TOTAUX			41 800 000 F	38 000 000 F	38 000 000 F			38 000 000 F



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 3 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 14.03.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Germaine NEWEDOU
	M.	Marc MANSEL	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
DATE D'AFFICHAGE 28.03.2018	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Angélo PITO
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dina REY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Sabine KAGY
conseillers en exercice	: 53	M.	Mathieu OUANEMA	M.	André WAMO
		M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 33	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle LAFLEUR
Nombre de votants	: 46	M.	Christophe OBLED	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
(13 procurations)		M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Gilles UKEIWE
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Sonia BACKES
<u>SORTIE DE :</u>		Mme	Laurène CASSAGNE	M.	Jonas TAOFIFENUA
M. Charles ERIC		Mme	Jinezi Annie QAEZE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
		Mme	Charlène SOERIP		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/270

autorisant le versement d'une subvention à la Mission d'Insertion des Jeunes (MIJ) pour un programme d'insertion sociale et professionnelle à destination des jeunes en difficulté et la signature de la convention correspondante

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - 3 AVR. 2018

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/28 du 20 mars 2018,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap / Prévention et Sécurité entendue en séance du 20 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

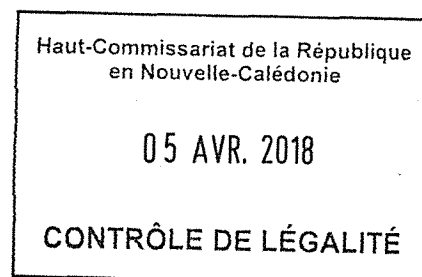
Est autorisée l'attribution d'une subvention, d'un montant total de 38.000.000 F/CFP, à la Mission d'Insertion des Jeunes de la province Sud (MIJ), au titre de l'aide au fonctionnement de la structure implantée au centre-ville, mais également pour la mise en œuvre d'actions spécifiques dans les Maisons Municipales de Quartier et Espaces assimilés, ainsi que pour la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du parcours «PREV» au sein du dispositif «Insertion-Ville de Nouméa» en partenariat avec le Service Vie des Quartiers.

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer avec l'association susmentionnée la convention correspondante définissant les modalités de versement et d'utilisation de la subvention.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.



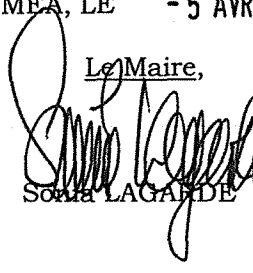
ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à la Mission d'Insertion des Jeunes.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 3 AVR. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

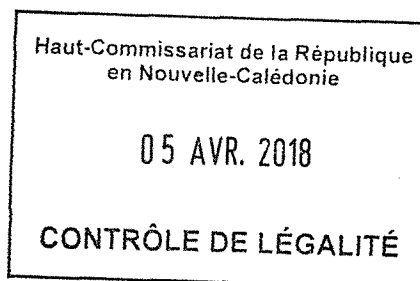
NOUMEA, LE - 5 AVR. 2018

Le Maire,

 Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
SGL	-	1
D.P.V. (S.V.Q.)	-	1
M.I.J.	-	1



Le Maire certifie que par le présent acte
 ayant été transmis le - 5 AVR. 2018
 au Commissaire Délégué
 et notifié le - 9 AVR. 2018
~~et a été publié le~~
 est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,



Anne-Christine CHIMENTI
 9^e adjointe au Maire
 chargée des finances